

## Septembre 2025



### Sommaire

- Remboursement de matériel par le FNP
- Accompagnement du CDG 64 pour le DUERP
- Guide Auxiliaires de puériculture



# Pérennisation du dispositif de remboursement de matériel de prévention



## → Pour qui ?

Employeurs territoriaux **ayant moins de 50 affiliés et un effectif total inférieur à 100 agents**

**Une demande unique par établissement (toutes années confondues).**

## → Conditions d'éligibilité



- Être immatriculé à la CNRACL et à jour de ses cotisations.
- Avoir au moins un agent affilié à la CNRACL et bénéficiaire du matériel.
- Avoir un **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) à jour** et avoir un **Assistant de Prévention formé**.
- Ne pas avoir déjà demandé de remboursement pour ce matériel auprès du FNP.
- Fournir tous les documents nécessaires sur le site [Mes démarches simplifiées](#).

## ↓ Matériel éligible

- Équipements de protection individuelle
- Matériel technique lié à la prévention des risques professionnels, en lien avec le DUERP.

*Certains articles sont exclus, comme les sièges ergonomiques standards ou les aménagements de postes de travail prescrits par la médecine du travail.*

## ↓ Montant du remboursement

- Couvre **80 % de la dépense**, plafond de 3 000 € TTC.
- Si moins de 50 % des effectifs affiliés à la CNRACL, le remboursement est réduit de 50 %.
- Remboursement ne peut pas être inférieur à 300 €.
- Pour l'achat de matériel de prévention des risques professionnels effectué en 2024 et/ou 2025.

## ↓ Pièces justificatives

- Document unique d'évaluation des risques à jour.
- Attestation sur l'honneur confirmant que le matériel n'a pas été remboursé par d'autres organismes et **qu'il y a un Assistant de Prévention formé**
- Factures précisant la nature et le coût du matériel.

## ↓ Dépôt de la demande

Les demandes doivent être soumises via le site "Mes démarches simplifiées" ou la plateforme PEP's.

**Le remboursement est soumis à une procédure d'instruction, il n'est donc pas automatique.**

Retrouvez le communiqué de presse du FNP [ici](#)



Pour une présentation plus approfondie, (en Visio ou par téléphone), n'hésitez pas à prendre rendez-vous en contactant le FNP via l'adresse suivante : [Contact-FNP@caissedesdepots.fr](mailto:Contact-FNP@caissedesdepots.fr).



# LE DOCUMENT UNIQUE

## → UN OUTIL DE PILOTAGE DE LA PRÉVENTION

Une obligation  
légale depuis  
2001\*

Un seul support (écrit ou numérique)

- méthodologie, évaluation des risques, plan d'action,
- traçabilité et suivi.

Son contenu

Inventaire des  
activités et  
tâches par **unité  
de travail** (UT)  
*(ensemble cohérent  
d'activités)*

Identification  
des **dangers**

Évaluation des  
**risques  
professionnels**

→ Vous n'avez pas de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ou il n'est plus à jour ? La Direction Santé et conditions de travail peut vous accompagner pour rédiger ou mettre à jour ce document.



**Contactez-nous :**  
prevention@cdg-64.fr  
05 59 90 18 17

ou



Venez participer aux prochaines Rencontres du réseau des Secrétaires généraux de mairie

- **Public** : collectivités employant moins de 20 fonctionnaires
- **Lieux** : SAUVETERRE-DE-BÉARN, SERRES-CASTET, SAINT-JEAN-LE-VIEUX et VISIOCONFÉRENCE
- **Dates** : 13, 14 et 17 octobre (en fonction des lieux)
- **Inscriptions** : les collectivités concernées ont été destinataires d'un mail d'invitation contenant le lien vers le formulaire d'inscription en ligne.

reseauRH@cdg-64.fr - 05 59 84 59 37





## Guide Auxiliaire de Puériculture

Le FNP a réalisé un **guide pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des auxiliaires de puériculture** basé sur les projets de 21 employeurs territoriaux dont la **Communauté d'Agglomération du Pays Basque** avec un **accompagnement par les ergonomes du CDG 64**.

Vous pouvez notamment y trouver **des bonnes pratiques à mettre en place pour améliorer leurs conditions de travail**.

[Téléchargez le guide ici](#)



**Une question au sujet de cette lettre ? sur la prévention ou sur le suivi médical de vos agents ?**

[Contactez-nous](#)



Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT [sur cette page](#)

Direction Santé et conditions de travail  
Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques  
[Direction-sante@cdg-64.fr](mailto:Direction-sante@cdg-64.fr)

© 2025 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)